

La flexisécurité

Flexisécurité

On veut la recette
de la flexisécurité
danoise !

Vous n'avez plus
de potion magique ?



BRG
BRIEF.ECO

La flexisécurité

La **flexisécurité** est un néologisme composé par la contraction des mots **flexibilité et sécurité**. La flexisécurité est le fait d'allier une flexibilité à l'embauche et au licenciement pour les employeurs à une protection sociale et à des offres de formation étendues pour les salariés. Promue par la Commission européenne, cette notion est présente dans le débat public en Europe depuis les années 2000.

L'ACTU

Le président français, Emmanuel Macron, a effectué [en septembre 2018] une visite d'État au Danemark, un pays où aucun chef d'État français ne s'était rendu depuis François Mitterrand en 1982. Lors de ce déplacement de deux jours, le président français a loué le système de flexisécurité mis en place dans ce pays depuis 20 ans.

L'Organisation internationale d'études économiques OCDE la définissait en 2013, dans un rapport où elle encourageait la France à l'adopter, comme un « **système d'organisation du marché du travail** qui combine la **flexibilité des contrats permanents**, la **sécurité des revenus** pour les travailleurs entre deux emplois et une politique active qui, par des services intensifs de suivi, d'orientation et de reconversion, facilite le retour à l'emploi des travailleurs licenciés ». Pour Emmanuel Macron, **le modèle danois démontre que « l'État-providence peut être l'allié de la libre entreprise et que la compétitivité peut être conciliée avec l'environnement »**.

L'ÉCLAIRAGE

Quand est apparue la flexisécurité ?

Le sociologue néerlandais Hans Adriaansens imagine le terme de **flexisécurité** au milieu des années 1990. En 1997, les Pays-Bas adoptent une loi diminuant la protection des contrats de travail à durée indéterminée, en limitant notamment la durée des préavis de licenciement, mais encadrant davantage les contrats courts, en fixant par exemple un temps de travail minimum de trois heures. Le terme est repris en 1999 dans le débat politique au Danemark.

Le **modèle danois** s'appuie sur des dépenses élevées en matière d'accompagnement dans l'emploi (suivi personnalisé, formation, aides à l'embauche, etc.) et sur un haut niveau d'indemnisation du chômage, en contrepartie de la facilitation des licenciements. Si l'OCDE et la Commission européenne attribuent le faible taux de chômage du Danemark à ces réformes, l'économiste danois Carsten Jorgensen, chercheur à l'université de Copenhague, en relativisait la portée en 2009 : « Nous ignorons si les mécanismes de la flexisécurité danoise sont à l'origine de l'impressionnant bilan en matière d'emploi depuis 1994. Très probablement, une multitude de facteurs y ont contribué, comme les politiques fiscales prudentes et des taux d'intérêt favorables ». Si le taux de chômage danois (5 % en juillet, selon l'institut européen de statistiques Eurostat) est moins élevé que celui de la moyenne européenne (6,8 %), il reste supérieur à celui précédant la crise de 2008 (3,8 % en 2007).

Quels sont les fondements théoriques de la flexisécurité ?

Les promoteurs de la **flexisécurité** y voient une **réponse au processus de « destruction créatrice »**, théorisé en 1942 par l'économiste autrichien, naturalisé américain, **Joseph Schumpeter** : le progrès technique détruit certains métiers, mais en crée de nouveaux, plus exigeants et plus rémunérateurs. Hans Adriaansens définit la flexisécurité comme le **passage d'une « sécurité de l'emploi » à une « sécurité dans l'emploi »**.

Cette conception se fonde sur l'idée qu'il est moins efficace de protéger les salariés dans leur contrat de travail que de favoriser les conditions leur permettant de s'adapter aux évolutions des métiers, d'où l'importance de la formation tout au long de la vie. Toutefois, « faire en sorte que les salariés s'adaptent n'est pas quelque chose d'évident », explique à Brief.eco Clémence Berson, chercheuse affiliée à l'Université Paris-I : « Il n'est pas forcément facile de former les travailleurs à de nouveaux métiers à très forte valeur ajoutée ni de les convaincre d'accepter des postes très peu qualifiés. » En 2007, Yannick L'Horty, professeur d'économie à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, liait le succès de la flexisécurité au « flou qui entoure la notion ». « S'il y a un accord sur le nom du cocktail et sur la liste des principaux ingrédients, il n'y en a pas sur les proportions et les dosages », écrivait-il dans la revue Information sociale éditée par la Caisse nationale d'allocations familiales.

La flexisécurité est-elle appliquée en France ?

Depuis 2006, la Commission européenne incite chaque année les États membres de l'UE à mettre en œuvre des politiques de flexisécurité. Dans un rapport de 2007, elle y voyait un moyen de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. En 2013, la France adopte la loi relative à la sécurisation de l'emploi, qui prévoit de nouveaux droits pour les salariés (couverture complémentaire santé, droits rechargeables à l'assurance chômage, etc.), crée le compte individuel de formation, simplifie le chômage partiel et assouplit les licenciements économiques. Laurence Parisot, alors présidente du Medef, salue « l'avènement de la flexisécurité à la française ». La loi Travail, adoptée en juillet 2016 sous la présidence de François Hollande, puis les ordonnances réformant le Code du travail, prises à l'automne 2017 sous celle d'Emmanuel Macron, ont été présentées par ces deux exécutifs comme relevant de la flexisécurité. Clémence Berson estime toutefois qu'il est difficile d'appliquer ce terme à la France : « La flexisécurité impliquerait, dans le cas de la France, de déprotéger le CDI et de sécuriser les parcours individuels, ce qui passerait par le maintien d'un haut niveau d'assurance chômage et l'instauration d'un système de formation performant ».

POUR ALLER PLUS LOIN

La France et la flexisécurité.

Dans une vidéo d'animation très pédagogique avant tout destinée aux adolescents, Decod'éco, la web-série de France télévisions, revient sur les principes fondateurs de la flexisécurité et passe en revue les réformes visant à l'instituer en France. Elle rappelle que le succès du modèle scandinave tient avant tout à la qualité du dialogue social dans ces pays et explique que la situation est très différente en France, où le taux de syndicalisation est faible.

Les mythes de la flexisécurité.

Dans une vidéo de cinq minutes, l'économiste Olivier Passet, directeur des synthèses du cabinet français d'études privé Xerfi, passe en revue la manière dont plusieurs États européens appliquent la flexisécurité, en faisant le point sur leurs marchés du travail, leurs dépenses sociales et leurs investissements dans la recherche. Il explique que la crise a fortement malmené les pays qui l'appliquent comme le Danemark, la Suède et la Finlande, mais que les deux premiers ont rebondi plus rapidement que les autres pays de l'UE.

Flexisécurité personnelle.

La série pédagogique Dr CAC, initialement diffusée sur France 5, part du cas de Jeannette, qui ne trouve pas de travail à la suite de ses études de comptabilité. Dr CAC utilise comme à son habitude des images d'archives et de films oubliés pour mettre en scène, avec une grosse dose de second degré, l'histoire de cette jeune femme qui découvre les conséquences de la flexisécurité.

Source: <https://www.brief.eco/>